

Publié le 8 octobre 2009

## Blanquefort : Des maisons pour tous signées Chemetoff

À Blanquefort, près de Bordeaux, acquérir un logement est devenu cher. La commune, qui possède un terrain de trois hectares, a décidé de faire appel à l'architecte Alexandre Chemetoff pour construire 102 maisons avec jardin dans le respect du développement durable.



Blanquefort est une petite commune de la communauté urbaine de Bordeaux. Comme nombre de ses semblables, elle a vu le prix du foncier augmenter en même temps que celui de la construction. Il devenait dès lors difficile à des ménages peu fortunés, notamment les jeunes, de prétendre acquérir un logement. La ville a alors décidé de jouer sur deux tableaux : favoriser l'acquisition et réaliser une opération d'aménagement respectant le développement durable et combattant l'étalement urbain. Elle possédait un terrain de 3 hectares, elle a lancé un appel d'offres exigeant.

C'est le projet d'Alexandre Chemetoff qui a été retenu. Il a privilégié le « plaisir d'habiter » pour ces 102 maisons avec jardins, (61 en locatif social et 41 en accession aidée) des espaces publics, « une façon de revoir à la mode contemporaine l'échoppe bordelaise » explique Alain Collen, le directeur général de la [Semi de Blanquefort](#) qui mène le projet.

Deux types de maisons voient le jour, la « maison à patio », de plain-pied avec une serre et un patio ouvert au milieu de la maison et la « maison longère » avec étage. Le souci « durable » a été poussé à l'extrême dans ce quartier en devenir « la démarche environnementale ne s'arrête pas au bâtiment seul et ce projet s'est inscrit dans une démarche environnementale qui tient compte d'un

contexte global et général allant au-delà des 14 cibles HQE ». Sans que cela ne ralentisse un projet d'une durée de trois ans entre l'appel d'offre et la livraison.

En cohérence avec son projet de favoriser les jeunes ménages, Blanquefort a opté pour le dispositif Pass-Foncier votant la subvention nécessaire, allant même au-delà des sommes minimales de 4000 € et 6000 € selon la composition des ménages. « Inutile de préciser qu'il s'agit de la seule commune sur la CUB et le département de la Gironde qui permet aux accédants de bénéficier du dispositif Pass-Foncier ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA